

RÉUNION DU 15 SEPTEMBRE 2025 - 14h00

Présents: MM. JL. Faugeron - C.Macina - JF. Budet - M.Bailliez

Assiste:

Excusé: J. Garcia-Dantas – J. Letellier

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



ÉVOCATIONS

DOSSIER ERMONT AFCL

Objet: Match 54224426 du 14/09/2025 Anciens D3 Gr ERMONT AFC 31 / MONTMORENCY 31

Demande d'évocation en date du 14/09/2025 de **ERMONT AFC au** motif qu'au moins un participant au match cité ci-dessus n'était pas qualifié.

La Commission dit : demande d'évocation irrecevable car insuffisamment motivée, le motif de nonqualification du joueur n'étant pas précisé.

FRAIS DE DOSSIER

ERMONT AFC: DEBIT 43,50€

DOSSIER ECOUEN FC

Objet: Match 53522523 du 15/09/2025 U16 D1 poule unique St OUEN L'AUMONE AS 22 / ECOUEN FC 21.

Demande d'évocation en date du 15/09/2025 du club **ECOUEN FC** au motif que le joueur **Idrissa K. licence 2548188373**du club de **St OUEN L'AUMONE AS 22** inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée cidessus, est susceptible d'être en état de suspension date d'effet de la suspension le **02/06/2025**.

La Commission demande au Secrétariat d'interroger le club de St Ouen l'Aumône AS pour l'inscription sur la feuille de match cité en objet du joueur cité ci-dessus, réponse avant 22/09/2025 14h00.

FRAIS DE DOSSIER

ECOUEN FC: DEBIT 43,50€

RECLAMATIONS

DOSSIER PIERRELAYE

Objet: Match 54490401 du 14/09/2025 CVO Crédit Mutuel Séniors - Challenge Couturier MONTMORENCY FC 1 / PIERRELAYE FC 1.

Réclamation en date le 14/09/2025 de **PIERRELAYE FC** que le joueur de l'équipe de **Montmorency FC 1 Jérémy C. licence n° 2388054836**, a pris part à cette rencontre avant sa date officielle de qualification fixée au 17/09/2025.

La Commission demande au Secrétariat d'interroger le club de Montmorency FC sur l'inscription sur la feuille de match cité en objet, du joueur cité ci-dessus.

FRAIS DE DOSSIER

PIERRELAYE FC: DEBIT 43,50€

DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



DOSSIER ECOUEN FC

<u>Objet</u>: Match 54490086 du 14/09/2025 Coupe du Comité Séniors Challenge Lestruhaut ECOUEN FC 2 / COSMO TAVERNY 2.

Réclamation en date du 14/09/2025 du club **ECOUEN FC au** motif que les joueurs cités ci-dessous sont mutations :

- Moussa K. licence 2546268382 muté jusqu'au 02/07/2026
- **Ilyas N. licence 2546363059** muté jusqu'au 04/07/2026
- Mohamed B. licence 2358047252 muté jusqu'au 08/07/2026
- Florian R. licence 2547174108 muté jusqu'au 03/07/2026
- **Fouzi B. licence 2318068185** muté jusqu'au 27/01/2026
- Gilbert P. licence 2318059652 muté jusqu'au 10/07/2026
- Gabriel D.O.T. licence 2546344432 muté jusqu'au 08/10/2025

inscrits sur la feuille du match citée en objet, ce qui porte le nombre de joueurs mutés à 7 alors que le règlement n'en autorise que 6 dont 2 hors période.

La Commission demande au Secrétariat d'interroger le club de Cosmo Taverny sur l'inscription sur la feuille de match cité en objet, des joueurs cités ci-dessus, réponse avant 22/09/2025 14h00.

FRAIS DE DOSSIER

ECOUEN FC: DEBIT 43,50€

HOMOLOGATION TOURNOIS

RAS

Animateur de séance : JL. FAUGERON Secrétaire de séance : JF. BUDET

Prochaine séance: lundi 22/09/2025 à 14h.